

# Fiche de Données de Sécurité



## 1. Identification de la Préparation et de la Société / Entreprise

|                                |                                                                                |                     |                                                                                |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Nom:                           | WATERTITE 5-GL LX LOW VOC                                                      | Date de Révision:   | 10/7/2022                                                                      |
| Étiquette d'un Produit:        | 270269                                                                         | Société/Entreprise: | 12/13/2021                                                                     |
| Utilisation Recommandée:       | Waterproofing Primer/Styrene Acrylic                                           |                     |                                                                                |
| Société/Entreprise:            | Rust-Oleum Corporation<br>11 Hawthorn Parkway<br>Vernon Hills, IL 60061<br>USA | Fabricant:          | Rust-Oleum Corporation<br>11 Hawthorn Parkway<br>Vernon Hills, IL 60061<br>USA |
| Préparée par:                  | Service des Affaires Réglementaires                                            |                     |                                                                                |
| Numéro de téléphone d'urgence: | 24 Hour Hotline: 847-367-7700                                                  |                     |                                                                                |

## 2. Identification des Dangers

### Classement de la Préparation

#### Symboles du produit



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Dangers spécifiques

7% du mélange constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue.

#### MENTIONS DE DANGER SGH

|                                    |      |                                          |
|------------------------------------|------|------------------------------------------|
| Irritation de la peau, catégorie 2 | H315 | Provoque une irritation cutanée.         |
| Irritation Oculaire, catégorie 2A  | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Cancérogénicité, catégorie 1A      | H350 | Peut provoquer le cancer.                |

#### SGH étiqueter les conseils de prudence

|                |                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P201           | Se procurer les instructions avant utilisation.                                                                                                                                                                      |
| P264           | Se laver les mains soigneusement après manipulation.                                                                                                                                                                 |
| P280           | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.                                                                                                           |
| P321           | Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).                                                                                                                                                                    |
| P405           | Garder sous clef.                                                                                                                                                                                                    |
| P501           | Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, provinciales, et les lois fédérales.                                                                                                                   |
| P302+P352      | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.                                                                                                                                               |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308+P313      | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.                                                                                                                                                      |

Not Yet Specified

P332+P313

En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P362+P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 3. Composition / Informations sur les Ingrédients

#### SUBSTANCES DANGEREUSES

| <u>Nom chimique</u>                                | <u>N° CAS</u> | <u>Wt.%<br/>Range</u> | <u>Symbols GHS</u>    | <u>Phrases GHS</u> |
|----------------------------------------------------|---------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| Dioxyde de Titane                                  | 13463-67-7    | 2.5-10                | Indisponible          | Indisponible       |
| Talc (Silicate de Magnésium Hydraté)               | 14807-96-6    | 2.5-10                | Indisponible          | Indisponible       |
| Dipropylene glycol mono-n-propyl ether             | 29911-27-1    | 1.0-2.5               | GHS07                 | H319               |
| Triethylene glycol di(2-ethylhexoate)              | 94-28-0       | 0.1-1.0               | Indisponible          | Indisponible       |
| Quartz                                             | 14808-60-7    | 0.1-1.0               | GHS08                 | H350-372           |
| 2,2,4-Trimethyl-1,3-pentanediol 2-methylpropanoate | 25265-77-4    | 0.1-1.0               | GHS06                 | H331               |
| 4,5-Dichloro-2-n-octyl-4-isothiazolin-3-one        | 64359-81-5    | <0.1                  | GHS05-GHS06-<br>GHS07 | H302-314-317-330   |

### 4. Premiers Secours

**En cas de contact avec les yeux:** Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer à l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**En cas de contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou si elle persiste.

**En cas d'exposition par inhalation:** Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Si inhale, faire prendre l'air à la personne atteinte. Si celle-ci ne respire pas, Appeler un médecin.

**En cas d'ingestion:** L'ingestion de moins de 30 ml n'est pas dangereuse. Lorsqu'il s'agit de quantités plus importantes, ne pas provoquer le vomissement. Faire boire un ou deux verres d'eau et obtenir des soins médicaux. En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement. Faire boire un verre d'eau ou de lait à la victime. Appeler un médecin ou un centre antipoison immédiatement. Ne jamais rien administrer par voie orale si la personne est inconsciente. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 5. Mesures de Lutte contre l'Incendie

**En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :** Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Sable Sec, Eau pulvérisée

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:** Garder les contenants hermétiquement fermés. LE POINT D'INFLAMMABILITÉ EST VÉRIFIÉ PLUS GRAND QUE 200 DEGRÉS F. Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion n'a été noté.

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES:** On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermés afin d'empêcher la montée de la pression. Si on a recours à l'eau, on utilisera de préférence une lance de pulvérisation.

**Risque spécial d'incendie et d'explosion (poussière combustible):** Aucune information.

### 6. Mesures à Prendre en Cas de Dispersion Accidentelle

**MESURES À PRENDRE SI LE MATÉRIAU EST LIBÉRÉ OU RENVERSÉ:** Éliminer le produit conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Ne pas incinérer les contenants fermés. En cas de déversement, contenir la substance déversée et enlever avec un produit absorbant inerte. Jeter le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales. Ne pas brûler des containers fermés.

## 7. Manipulation et Stockage

**MANIPULATION:** Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Se laver les mains avant de manger. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Utiliser dans un endroit convenablement ventilé. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de sécurité, même lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des résidus. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Entreposage :** Préserver du gel. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

**Conseils sur la manipulation sécuritaire de la poussière combustible:** Aucune information.

## 8. Contrôle de l'Exposition / Protection Individuelle

| Nom chimique                                       | N° CAS     | % en Poids Moins Que | ACGIH TLV-TWA           | ACGIH TLV-STEL | OSHA PEL-TWA         | OSHA PEL-CEILING |
|----------------------------------------------------|------------|----------------------|-------------------------|----------------|----------------------|------------------|
| Dioxyde de Titane                                  | 13463-67-7 | 10.0                 | 0.2 mg/m <sup>3</sup>   | N.E.           | 15 mg/m <sup>3</sup> | N.E.             |
| Talc (Silicate de Magnésium Hydraté)               | 14807-96-6 | 5.0                  | 2 mg/m <sup>3</sup>     | N.E.           | N.E.                 | N.E.             |
| Dipropylene glycol mono-n-propyl ether             | 29911-27-1 | 5.0                  | N.E.                    | N.E.           | N.E.                 | N.E.             |
| Triethylene glycol di(2-ethylhexoate)              | 94-28-0    | 1.0                  | N.E.                    | N.E.           | N.E.                 | N.E.             |
| Quartz                                             | 14808-60-7 | 1.0                  | 0.025 mg/m <sup>3</sup> | N.E.           | 50 µg/m <sup>3</sup> | N.E.             |
| 2,2,4-Trimethyl-1,3-pentanediol 2-methylpropanoate | 25265-77-4 | 1.0                  | N.E.                    | N.E.           | N.E.                 | N.E.             |
| 4,5-Dichloro-2-n-octyl-4-isothiazolin-3-one        | 64359-81-5 | 0.1                  | N.E.                    | N.E.           | N.E.                 | N.E.             |

### Protection individuelle

**CONTRÔLES D'INGÉNIERIE:** Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Créer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenêtres pour empêcher l'accumulation de vapeurs.

**PROTECTION RESPIRATOIRE:** Un programme de protection respiratoire respectant les normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent le port d'un respirateur.

**PROTECTION DE LA PEAU:** Utiliser des gants pour éviter le contact prolongé avec la peau. Les gants en nitrile ou en néoprène peuvent offrir une protection cutanée suffisante.

**Protection des yeux:** Porter des lunettes de sécurité conçues pour protéger contre les éclaboussures de liquides.

**L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir des conseils en ce qui concerne les types d'équipements de protection individuelle et leurs applications. Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'équipement de protection individuelle et son application.

**PRATIQUES HYGIÉNIQUES:** Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés immédiatement et les laver avant de les réutiliser.

**Mesures d'ingénierie pour la poussière combustible:** Aucune information.

## 9. Propriétés Physiques et Chimiques

|                                     |                               |                                             |               |
|-------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------|---------------|
| <b>Apparence:</b>                   | Liquide                       | <b>État Physique:</b>                       | Liquide       |
| <b>Odeur:</b>                       | Comme un solvant              | <b>Seuil de l'odeur:</b>                    | N.E.          |
| <b>Gravité spécifique:</b>          | 1.421                         | <b>pH:</b>                                  | N.A.          |
| <b>Point de Congélation, °C:</b>    | Non Déterminé                 | <b>Viscosité:</b>                           | Non Déterminé |
| <b>Solubilité à l'eau:</b>          | Miscible                      | <b>Coéf de partition Octanol-Eau (Kow):</b> | Non Déterminé |
| <b>Temp. de Décomposition, °C:</b>  | Non Déterminé                 | <b>Limites d'Explosivité, %vol:</b>         | 0.7 - 12.6    |
| <b>Plage du point d'ébullition:</b> | -18 - 537                     | <b>Point d'éclair, °C:</b>                  | 94            |
| <b>Inflammabilité:</b>              | Ne supporte pas la combustion | <b>Température d'Auto-Inflammation, °C:</b> | Non Déterminé |
| <b>Taux d'évaporation:</b>          | Plus lent que l'Éther         | <b>Pression de Vapeur:</b>                  | Non Déterminé |
| <b>Densité de Vapeur:</b>           | Plus lourd que l'air          |                                             |               |

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

## 10. Stabilité et Réactivité

**Conditions à éviter:** Évitez le contact avec les acides forts et les bases fortes. Éviter la chaleur excessive. Préserver du gel.

**Incompatibilité:** Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alkalis forts.

**Décomposition Dangereuse:** Par la flamme nue, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. La flamme produit l'irritation.

**Polymérisation Hasardeuse:** Ne se produira pas dans des conditions normales.

**STABILITÉ:** Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

## 11. Informations Toxicologiques

**EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX:** Provoque l'irritation des yeux. Irritant, peut provoquer des lésions du tissu de l'oeil s'il n'est pas enlevé immédiatement. Extrêmement irritant pour les yeux et peut causer des dommages graves, y compris la cécité.

**EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU:** La substance peut provoquer une légère irritation cutanée. Peut causer une sensibilisation. Risque minimal lors de la manipulation industrielle ou commerciale habituelle par du personnel qualifié.

**EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION:** Les concentrations élevées de gaz, de vapeurs, de brouillard ou de poussières peuvent être nocives si inhalées. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Risque minimal lors de la manipulation industrielle ou commerciale habituelle par du personnel qualifié. Les constituants de ce produit comprennent de la poussière de silice cristalline qui, si elle est inhalable, peut provoquer une silicose, une forme de fibrose pulmonaire progressive. La silice cristalline inhalable est répertoriée par le CIRC comme cancérigène du groupe I (des poumons) sur la base de preuves suffisantes chez les humains exposés dans le cadre de l'activité professionnelle et de preuves suffisantes chez les animaux. La silice cristalline est également répertoriée par le NTP comme un cancérigène humain connu. Les constituants peuvent également contenir de la trémolite asbestiforme ou non asbestiforme ou d'autres silicates en tant qu'impuretés, et une exposition au-dessus du niveau « de minimus » à ces impuretés sous forme inhalable peut être cancérigène ou causer d'autres problèmes pulmonaires graves.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION:** Nocif si ingéré.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES:** Risque de cancer--contient une substance qui peut provoquer le cancer. Contient du dioxyde de titane. Le dioxyde de titane est répertorié comme un groupe 2B -"Peut-être cancérigène pour l'homme" par IARC. Aucune exposition importante au dioxyde de titane ne semble survenir lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matériaux, comme dans les peintures au cours de l'application au pinceau ou au séchage. Le risque de surexposition dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière du ponçage répété des surfaces ou de la brume de jet et de la concentration réelle du bioxyde titanique dans la formule. (Ref: Monographie du IARC, Vol 93 2010)

**VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE:** Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation, Absorption cutanée, Contact avec la peau

### Valeurs de toxicité aiguë

The acute effects of this product have not been tested. Data on individual components are tabulated below:

| N° CAS     | Nom chimique                                       | LD50 par voie orale | LD50 par voie cutanée | Vapeur CL50    |
|------------|----------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|----------------|
| 13463-67-7 | Dioxyde de Titane                                  | >10000 mg/kg Rat    | 6000                  | N.E.           |
| 14807-96-6 | Talc (Silicate de Magnésium Hydraté)               | 6000                | N.E.                  | 30             |
| 29911-27-1 | Dipropylene glycol mono-n-propyl ether             | 2032 mg/kg (rat)    | >2000 mg/kg (rat)     | N.E.           |
| 94-28-0    | Triethylene glycol di(2-ethylhexoate)              | 31000 mg/kg Rat     | >2000 mg/kg Rat       | N.E.           |
| 14808-60-7 | Quartz                                             | 6000 mg/kg          | N.E.                  | N.E.           |
| 25265-77-4 | 2,2,4-Trimethyl-1,3-pentanediol 2-methylpropanoate | 3200 mg/kg Rat      | >15200 mg/kg Rat      | >3.55 mg/L Rat |
| 64359-81-5 | 4,5-Dichloro-2-n-octyl-4-isothiazolin-3-one        | 1636 mg/kg Rat      | >2000 mg/kg Rabbit    | 0.26 mg/L Rat  |

N.E. - Non-Établi

## 12. Informations Écologiques

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:** Le produit est un mélange des composantes indiquées. Aucune donnée d'écotoxicité n'a été trouvée pour ce produit.

## 13. Considérations Relatives à l'Élimination

**Elimination:** Éliminer le produit conformément aux règlements et ordonnances municipaux, provinciaux et fédéraux.

## 14. Informations Relatives aux Transports

|                            | <u>National (USDOT)</u> | <u>International (IMDG)</u> | <u>Aérien (IATA)</u> | <u>TDG (Canada) -<br/>FRENCH</u> |
|----------------------------|-------------------------|-----------------------------|----------------------|----------------------------------|
| <b>Numéro UN:</b>          | N.A.                    | N.A.                        | N.A.                 | N.A.                             |
| <b>Nom UN::</b>            | Non réglementé          | Non réglementé              | Non réglementé       | Non réglementé                   |
| <b>Classe de danger :</b>  | N.A.                    | N.A.                        | N.A.                 | N.A.                             |
| <b>Groupe d'emballage:</b> | N.A.                    | N.A.                        | N.A.                 | N.A.                             |
| <b>Quantité Limitée:</b>   | Non                     | Non                         | Non                  | Non                              |

## 15. Informations Réglementaires

### Réglementations Fédérales Américaines:

#### Catégorie de Risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

Cancérogénicité, Skin Corrosion or Irritation, Serious eye damage or eye irritation

#### Loi de Modification et de Nouvelle Autorisation du Superfund (LEP), Article 313

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de la partie 372 de 1986 et 40 CFR:

Absence d'éléments Sara 313 dans ce produit.

#### Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des États-Unis:

Néant

### Réglementations des États Américains:

#### DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

**Attention:** Cancer et Effet Nocif sur la Reproduction - [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**16. Autres Informations****Evaluations HMIS**

**Santé:** 1\* **Inflammabilité:** 1 **Risque physique:** 0 **Protection individuelle:** X

**Classements NFPA**

**Santé:** 1 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité:** 0

**Les Composés Organiques Volatils:** 96 g/L

**CE DATE DE RÉVISION:** 10/7/2022

**MOTIF DE LA RÉVISION:** Modification de la Composition du Produit  
Modification des Propriétés de la Substance et/ou  
du Produit dans la ou les Section(s):  
02 - Identification des Dangers  
09 - Propriétés Physiques et Chimiques  
15 - Informations Réglementaires  
Énoncé(s) de Révision Modifié(s)

**Légende:** N.A. - Sans Objet, N.D. - Non Déterminé, N.E. - Non-Établi

Rust-Oleum Corporation estime que, au mieux de ses connaissances, d'information et de conviction, les informations contenues ci-dessus soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Pourtant, parce que les conditions de manipulation, utilisation et l'entreposage de ce matériel est au-delà de notre contrôle, nous ne supposons aucune responsabilité ou de passif pour la blessure personnelle ou le dommage de propriété encouru par l'utilisation de ce matériel. Rust-Oleum Corporation ne rend aucune garantie, exprimée ou implicite, à propos l'exactitude ou l'intégrité des données ou des résultats obtenu de leur utilisation. Tous matériels peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec la prudence. L'information et les recommandations en cette fiche technique matérielle de sûreté sont offertes pour la considération et l'examen d'utilisateurs. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces information et données et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.